

## TE38

### COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023

#### DÉLIBÉRATION N° 2023-140

#### Statuts - Modification du périmètre

Le lundi 11 décembre 2023, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Côte Saint André, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 107 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 107 voix  
Avaient donné pouvoir 9 délégués de communes représentant 9 voix
- 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 0 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu la décision n° 2023-134 du Bureau du 20 novembre 2023 relative au transfert de la compétence EP ;

Vu la décision n° 2023-135 du Bureau du 20 novembre 2023 relative au transfert de la compétence IRVE ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 20 novembre 2023 ;

La commune suivante a sollicité TE38 afin d'intégrer le collège n° 1 à compter du 01 janvier 2024 :

	Collectivité demandeuse	Date de délibération	Territoire
1	CREYS-MEPIEU	28 septembre 2023	Territoire 1

Pour rappel, l'adhésion à TE38 implique le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Par ailleurs, la Préfecture de l'Isère souhaite que les compétences transférées par les membres soient clairement identifiées dans les statuts de TE38 par délibération du Comité Syndical.

Aussi, bien que la compétence ait été déléguée au Bureau, il est utile de mettre à jour l'annexe 1 des statuts afin d'intégrer les transferts de compétence actés par le Bureau du 20 novembre 2023 :

- 27 transferts de la compétence Eclairage public au 01 janvier 2024 portant à 293 le nombre de communes ayant transféré la compétence à TE38 :

COMMUNES		
BEAUFIN	ENTRAIGUES	SIEVOZ

BELMONT	HURTIERES	ST HONORE
BESSINS	IZEAUX	ST JEAN D'AVELANNE
BRANGUES	LAFFREY	ST JEAN DE SOUDAIN
CHARENCEIU	MONESTIER D'AMBEL	ST MAURICE EN TRIEVES
CHORANCHE	NANTES EN RATTIER	ST SORLIN DE MORESTEL
CORNILLON EN TRIEVES	PAJAY	TULLINS
CORPS	PELLAFOL	VIRIVILLE
COTES DE CORPS (LES)	SALETTE FALLAUAUX	VILLARD NOTRE DAME

- 3

transferts de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques au 01 décembre 2023 portant à 198 le nombre de communes ayant transféré la compétence à TE38 :

COMMUNES		
LA VERPILLIÈRE	SAINTE JEAN D'HÉRANS	FRENEY D'OISANS

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité : 119 voix Pour (Collèges 1,2,3)

### DÉCIDENT

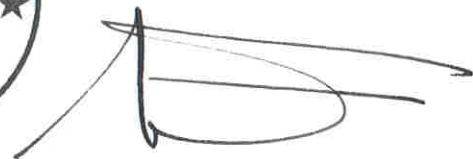
- D'accepter l'adhésion de la commune de CREYS MEPIEU ;
- De prendre acte du transfert de leur compétence IRVE à TE38 des communes ci-dessus ;
- De prendre acte du transfert de leur compétence EP à TE38 des communes ci-dessus ;
- De modifier les présents statuts annexés en conséquence.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LCHAT



*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*